

Mars 2017



**LES PLATEFORMES
EXPÉRIMENTALES EN
SCIENCES DE
L'INFORMATION**



**LA PLACE DES
FEMMES EN
SCIENCES DE
L'INFORMATION**



**LA SÉCURITÉ DANS
LES SCIENCES DE
L'INFORMATIONS**

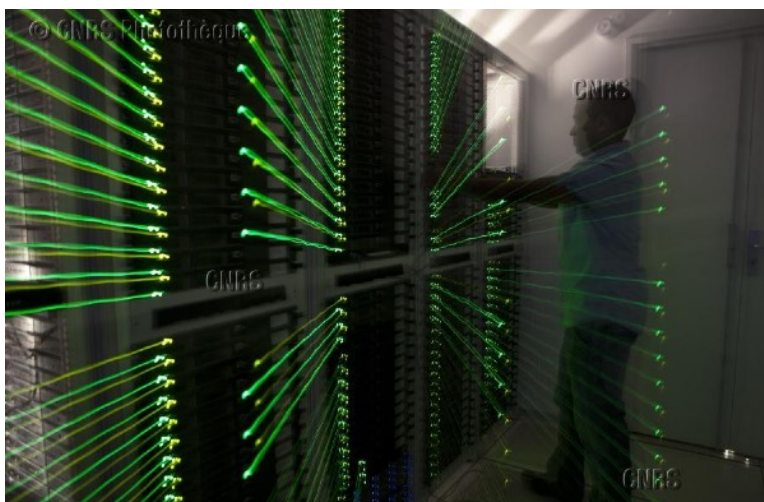
LETTRE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'INS2I

Editorial

Cette lettre, éditée par le Conseil Scientifique de l'Institut(CSI) INS2I, a pour but de mettre à disposition de la communauté française des sciences de l'information et de leurs interactions des informations sur le travail du Conseil Scientifique de l'INS2I. Cette lettre vient compléter nos autres moyens d'échange avec la communauté : [site internet dédié](#) avec mise à disposition ouverte des documents de travail et notes de synthèse du conseil, comptes-rendus de séances envoyés aux responsables des entités (UMR, UPR, UPS, UMI, FR, FRE, GDR ...) relevant de l'INS2I, pages thématiques instruites par des groupes de travail du CSI ...

Nous espérons par ce biais donner un sens au travail réalisé par les membres du conseil, faciliter les échanges entre la communauté INS2I et le Conseil Scientifique de l'Institut et enfin communiquer sur les recommandations élaborées par le CSI en lien avec les différents experts extérieurs invités à partager leurs réflexions et expériences. En vous souhaitant bonne lecture et en espérant vous retrouver nombreux pour nos futures lettres.

Le bureau du CSI-INS2I



A quoi sert le Conseil Scientifique de l'INS2I ?

Pour chacun de ses 10 instituts, le CNRS met en place un conseil scientifique d'institut (CSI). Sur le plan statutaire, le CSI a pour vocation de:

- ▶ Conseiller et assister par ses avis et recommandations les directeurs d'institut de manière prospective sur la pertinence et l'opportunité des projets et des activités de l'institut ;
- ▶ Etre consultés sur la nomination de membres des jurys d'admission des chargés de recherche ;

- ▶ Etre consultés sur les points de divergence entre les avis des sections 06 et 07 et les positions de l'institut, constatés lors d'une réunion entre le directeur de l'institut, le président du CSI et les présidents des sections.

Les séances du CSI en 2016

En plus des membres permanents du CSI, sont invités permanents à nos réunions les président(e)s des sections 6 et 7, des CID 51 et 53, et les représentants du CS du CNRS relevant de nos disciplines.

Le CSI INS2I s'est réuni à quatre reprises en 2016, les 29 février, 9 mai, 19 septembre et 16 décembre. En plus des points statutaires (cf ci-dessus) et des dossiers thématiques, les actualités de l'institut et les échanges avec la direction de l'INS2I ont été un point important des ordres du jour. Les sujets abordés ont concernés :

- ▶ l'organisation de l'institut, le budget, les médailles, les promotions, les concours, les délégations, les actions incitatives, les années thématiques de l'institut (sécurité en 2016, objets communicants : algorithmes, architecture et application en 2017), les relations avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche partenaires (universités, écoles, EPST...), les IDEX, les motions émises par les sections, les pré-GdR (créations des pré-GdR « sécurité informatique » et « intelligence artificielle »), l'ERC.
- ▶ A noter par ailleurs que la séance du 16 décembre 2016 a été l'occasion, suite au renouvellement des sections 06 et 07, de faire un bilan de la mandature qui s'achevait. Le principal point abordé a concerné les recrutements (postes, affectation, vivier des candidats, couverture disciplinaire des candidats, proportion de femmes...).

Les Groupes de Travail Thématiques

Le CSI de l'INS2I a entrepris depuis sa mise en place en 2015 d'instruire des dossiers thématiques permettant de réfléchir et d'émettre des recommandations autour de sujets à la fois d'ordre généraux mais aussi de sujets autour de thématiques spécifiques au domaine des sciences de l'information. A ce jour, 7 Groupes de Travail (GT) ont permis de mener une réflexion sur des thèmes au cœur de nos disciplines:

- ▶ Plateformes expérimentales en sciences de l'information
- ▶ La place des femmes en Sciences de l'Information
- ▶ Carte Blanche à Gérard Berry, Médaille d'Or CNRS 2014



Venez retrouver les comptes-rendus complets de nos conseils scientifiques sur la page:

Comptes Rendus du Conseil Scientifique INS2I
(<https://csins2i.irisa.fr/documents/comptes-rendus-csi/>)



Suivez l'actualité récente du conseil sur le blog dédié (<https://csins2i.irisa.fr/news/>)

- La Sécurité dans les sciences de l’informations
- l’Ethique en sciences de l’information
- La production et la valorisation des logiciels
- l’Internet des Objets
- Les Systèmes Cyber-Physiques et Humains (CPHS)

Pour 3 des 4 premiers thèmes, le CSI a émis des notes de synthèses et recommandations consultables par tous sur le site internet du conseil (<https://csins2i.irisa.fr/documents/documents-publics/>).

La Sécurité dans les sciences de l’information

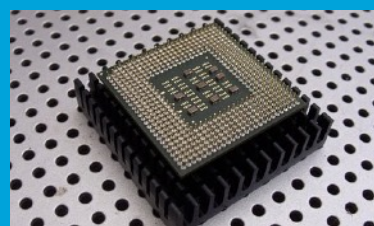


La sécurité en sciences de l’information est un domaine pluridisciplinaire, depuis la physique jusqu’au traitement de l’information. Cette dimension pluridisciplinaire nécessite une organisation de la recherche concertée afin de pouvoir apporter des réponses complémentaires aux enjeux de sécurité. Les questions juridiques et sociologiques sont également essentielles et doivent être prises en compte. La question de l’acceptabilité des solutions technologiques par les utilisateurs ne doit pas être oubliée. Pour appréhender ces différents points, le CSI fait 8 recommandations :

1. Suivre les actions et le développement du pôle d’excellence cyber (PEC) afin de voir comment ce dernier contribue aux évolutions de ce domaine.
2. Promouvoir les actions visant à rapprocher les acteurs académiques et industriels autour du développement de prototypes afin d’encourager les transferts technologiques.
3. Recenser les plateformes d’évaluation présentes dans les laboratoires de l’INS2I et veiller, lorsque cela est pertinent, à leur mutualisation afin de permettre aux chercheurs et industriels d’avoir accès à ce type d’infrastructure.
4. Encourager davantage les actions du type écoles thématiques et rencontres entre les doctorants et les entreprises.
5. La mise en place du pré-GDR « Sécurité » par l’INS2I est une action marquante qui doit être soutenue, promue et étendue.
6. Mettre en place une programmation pluriannuelle d’appels à projets PEPS dans le domaine de la « sécurité » et faire une cartographie des domaines couverts par les propositions afin d’identifier les éventuels points de faiblesse.
7. Mettre en place un défi dans le domaine de la « sécurité » afin de promouvoir les collaborations interdisciplinaires.
8. Développer un document visant à faire la promotion des chercheurs de l’INS2I dans le domaine de la « sécurité ».

Le CSI propose également des éléments de prospective basés sur des échanges avec plusieurs GDR traitant de la sécurité en sciences de l’information. Ainsi, les enjeux liés à la protection de la vie privée et des données multimédia y sont présentés. Les questions scientifiques liées à la vidéosurveillance et à la biométrie y sont également abordées. La protection de la couche physique dans le contexte des télécommunications et les défis liés à la sécurité des composants logiciels et matériels sont également présentés.

L’intégralité des documents de travail et du texte de synthèse sont consultables sur le blog (<https://csins2i.irisa.fr/seminaire-thematique-securite-en-sciences-de-linformatio/>)



La place des femmes dans les Sciences de l'Information

L'INS2I compte 23% de femmes parmi ses chercheurs et 46% parmi ses personnels IT, la moyenne au CNRS étant, respectivement, de 33% et 51%, et l'évolution n'est pas encourageante. C'est donc un institut peu féminisé, à la fois comparé à l'ensemble du CNRS et bien sûr, comparé à la population française. Pourtant, la société a largement évolué en matière de travail féminin, les



femmes représentant aujourd'hui 48% de la population active et 55% de la fonction publique d'Etat.

Suite à nos débats et interventions de personnalités invitées, Le Conseil Scientifique de l'INS2I (CSI) recommande aux unités relevant des sciences de l'information et de leurs interactions d'évoluer pour présenter l'attractivité d'une communauté équilibrée et recommande:

1. De mieux promouvoir les femmes dans nos réseaux scientifiques (conférences invitées, comité éditoriaux de revues et conférences, ...)
2. De respecter la parité notamment dans les projets présentés par les laboratoires ou à travers une plus grande implication de chercheuses dans le montage de projets
3. De promouvoir les figures féminines au-delà de l'INS2I
4. D'atteindre la parité, soit 40% au moins de chaque sexe, chez les nouveaux entrants pour les différentes catégories de personnels, à l'horizon de dix ans.

L'intégralité des documents de travail et du texte de synthèse sont consultables sur le blog (<https://csins2i.irisa.fr/seminaire-thematique-la-place-des-femmes-dans-les-sciences-de-linformati/>)

Les Plateformes expérimentales en sciences de l'information



Les recherches en sciences de l'information nécessitent de plus en plus l'utilisation de plateformes matérielles et logicielles spécialisées. Un nombre conséquent de plateformes d'envergure, c'est-à-dire qui dépassent le cadre d'une équipe ou d'un laboratoire, ont vu le jour depuis quelques années dans les unités de l'Institut.

Il est important que l'Institut reconnaisse que les sciences de l'information ont une composante expérimentale de plus en plus grande, que l'approche expérimentale est critique dans un certain nombre de domaines si l'on veut rester à la pointe de la recherche internationale, et que des moyens substantiels doivent donc être affectés aux moyens expérimentaux. Il est également important de reconnaître que les contraintes et objectifs qui président à la construction des plateformes conduisent à des configurations extrêmement diverses, ce qui rend difficile la définition d'un modèle unique pour celles-ci. Dans ce cadre, le CSI propose 4 pistes de réflexion pour 1) établir une cartographie des plateformes existantes dans le périmètre scientifique de l'institut, 2) promouvoir des bonnes pratiques en matière de gouvernance, de gestion et de fonctionnement, 3) mettre en place des moyens pérennes à l'échelle locale et promouvoir les mutualisations d'expériences et 4) coordonner ces actions par une chargé de mission de l'institut

L'intégralité des documents de travail et du texte de synthèse sont consultables sur le blog (<https://csins2i.irisa.fr/plateformes-en-science-de-linformati/>)

